



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ ADMISSION CERTIFICAT DE PROFESSIONNALISATION
EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE
SESSION 2023**

Le recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire,

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire,

Vu la délibération du jury en date du 14 février 2024 et sur sa proposition,

ARRÊTE

Article 1er : Sont admis au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire – session 2023 – les candidats dont les noms suivent :

ANICHE Sonia
ASSILA Rachida
BELGACEM Myriam ép. CHETTIH
BENZEGHIBA Morad
BERTHALAY Sarah
CALLU Nadège
CHAPUS Thomas
CHASSAGNEUX Annie
COLLARD Elisabeth ép. SUCHET
COSENTINO Mathias
DE FREITAS Filipe
DI FABIO Pascal
DRUT Elisabeth
DUPERRAY Patrick

FERRERO Aurélie
FRAGNE Martine ép. DA CUNHA
GRANIER Maud
GUYON Sylvie ép. LECOMTE
HADDAD Linda
LARIT Odile ép. BRUEL
MARIE Patricia
MARTINET Cendrine
ORSUCCI Delphine
RIVOIRE Marion
TAINTURIER Eva
TANZILLI Mélanie ép. ESPOSTO
VANDEL Nicolas
VOLLAND Solène
YAHIA Sameh ép. HANNACHI

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 15 mars 2024


Olivier Dugrip